

# **Cahier des normes pour le programme : Techniques de réadaptation et de justice pénale**

*Ce cahier des normes, approuvé par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, mène à l'obtention d'un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario pour le programme postsecondaire Techniques de réadaptation et de justice pénale (code MFCU 50705) offerts par les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.*

## Pour la reproduction du document

Nous accordons la permission aux collèges d'arts appliqués et de technologie et aux établissements d'enseignement ou écoles de reproduire ce document en totalité ou en partie, par écrit ou électroniquement, aux fins suivantes :

1. Un collège d'arts appliqués et de technologie en Ontario ou une école peut reproduire ce document pour renseigner les apprenants, les candidats potentiels, les membres des comités consultatifs des programmes, etc. sur la mise en oeuvre de ce programme.
2. Un établissement d'enseignement ou une école peut reproduire ce cahier des normes pour informer les candidats intéressés à s'inscrire à ce programme dans un collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

### Conditions:

1. Chaque reproduction doit porter l'inscription "Droit d'auteur © Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2005" au début du document ou de toute partie reproduite.
2. Il est toutefois interdit d'utiliser ce document à d'autres fins que celles susmentionnées et d'en faire la vente.
3. Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU) se garde le droit de révoquer la permission de reproduire ce document.

Pour obtenir la permission de reproduire ce document, en totalité ou en partie, à d'autres fins que celles susmentionnées, veuillez communiquer avec la :

Direction des collèges, Unité de la qualité des programmes  
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités  
900 rue Bay  
Édifice Mowat , 9<sup>e</sup> étage  
Toronto ON M7A 1L2

Téléphone: (416) 325-1934  
Télécopieur: (416) 314-7002  
Courriel : [colleges.branch@edu.gov.on.ca](mailto:colleges.branch@edu.gov.on.ca)

Veuillez faire parvenir toute demande de renseignements sur ce programme à un collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario qui offre ce programme. (Adresses et sites Web des collèges d'arts appliqués et de technologie : <http://www.edu.gov.on.ca/fre/general/list/collegef.html>)

Le présent document remplace la publication des normes de ce programme paru en janvier 1998 sous le titre Techniques des services correctionnels.

Veuillez faire parvenir toute demande de renseignements sur les normes de ce programme à l'adresse susmentionnée.

Cette publication est également disponible sur le site Web du ministère : <http://www.edu.gov.on.ca>

*This publication is available on the Ministry's Web site at <http://www.edu.gov.on.ca>*

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2005

ISBN 0-7794-9102-5 (Print)  
ISBN 0-7794-9104-1 (PDF)  
ISBN 0-7794-9103-3 (HTML)

*This document is also available in English.*

# Remerciements

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités aimerait remercier les nombreux partenaires et organismes qui ont participé à la révision des normes de ce programme. Le ministère aimerait tout particulièrement souligner le rôle important joué par :

- Ceux et celles qui ont participé aux groupes de discussion à Sudbury, Kingston et Toronto, et à toutes les personnes et organisations qui ont participé à la consultation provinciale par la poste
- Les coordonnateurs des programmes Techniques des services correctionnels pour leur contribution à ce projet ainsi que les personnes détachées qui étaient à la tête de la révision des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle : Brian Provini du *Conestoga College*, Devon Galway du *Algonquin College* et Lucie Bergeron du Collège Boréal.
- Les personnes et organismes qui ont participé aux sessions de révision et d'adaptation des résultats d'apprentissage en formation professionnelle en langue française, plus particulièrement le personnel scolaire et cadre : Daniel Bouchard, Bruno Gobeil et Sylvie Martelli du Collège Boréal, et Alain Charpentier, Dominique Godbout et Marie-Nathalie Moreau de La Cité collégiale, ainsi que les membres du comité consultatif de programme du Collège Boréal et de La Cité collégiale pour leur contribution et appui.
- Le groupe de travail conjoint du Comité de coordination des vice-présidence à l'enseignement et le groupe des coordonnateurs pour les aptitudes génériques / la formation générale, mis en place en mars 2003 afin de reformuler les résultats d'apprentissage des aptitudes génériques (maintenant les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité) et la politique relative à la formation générale (maintenant les exigences de la formation générale) et cela, en réponse au nouveau Cadre de classification des titres de compétence.
- Le comité de l'Association des collèges communautaires du Canada et du Développement des ressources humaines Canada pour l'utilisation de leur définition des Résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité (*Essential Employability Skills, EES*).

Dans ce document, à des fins de clarté et de simplification, le masculin désigne à la fois les hommes et les femmes.

# Table des matières

<b>I.</b>	<b>Introduction</b> .....	1
	L'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux .....	1
	Le cahier des normes .....	1
	Les normes de programme .....	2
	Les résultats d'apprentissage .....	2
	L'élaboration des normes de programme .....	2
	La mise à jour du cahier des normes .....	3
	La spécificité francophone .....	3
<b>II.</b>	<b>Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle</b> .....	4
	Le préambule .....	4
	La liste des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle .....	5
	Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle .....	6
<b>III.</b>	<b>Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité</b> .....	15
	Contexte .....	15
	Domaines des résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité .....	15
	Application / Mise en oeuvre .....	16
<b>IV.</b>	<b>La formation générale</b> .....	18
	Exigences .....	18
	But .....	18
	Thèmes .....	19

# I. Introduction

*Ce document présente les normes du programme postsecondaire Techniques de réadaptation et de justice pénale offert par les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario (code MFCU 50705) et menant à l'obtention d'un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario. Le présent document remplace la publication des normes de ce programme paru en janvier 1998 sous le titre Techniques des services correctionnels.*

## L'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux

En 1993, le gouvernement de l'Ontario mettait sur pied l'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux dans le but d'harmoniser dans une plus grande mesure les programmes collégiaux offerts dans toute la province, d'élargir l'orientation de ces programmes pour assurer que les diplômés acquièrent la faculté de s'adapter et continuent à apprendre, et de justifier auprès du public la qualité et la pertinence des programmes collégiaux.

La Direction des collèges du ministère de la Formation et des Collèges et Universités a le mandat de l'élaboration, de la révision et de l'approbation des normes des programmes postsecondaires pour l'ensemble des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

## Les cahiers des normes

Les normes s'appliquent à tous les programmes postsecondaires similaires offerts par les collèges ontariens. Elles sont de trois ordres :

- les résultats d'apprentissage de la **formation professionnelle**;
- les résultats d'apprentissage **relatifs à l'employabilité**;
- les exigences de la **formation générale**.

Ces normes déterminent les connaissances, les aptitudes et les attitudes essentielles que l'apprenant doit démontrer pour obtenir son diplôme dans le cadre du programme.

Chaque collège d'arts appliqués et de technologie offrant ce programme conserve l'entière responsabilité de l'organisation et des modes de prestation du programme. Le collège a également la responsabilité d'élaborer, s'il y a lieu, des résultats d'apprentissage locaux pour répondre aux besoins/intérêts régionaux.

## Les normes de programme

Les résultats d'apprentissage représentent la preuve ultime de l'apprentissage et de la réussite. Il ne s'agit pas d'une simple liste de compétences distinctes ou d'énoncés généraux portant sur les connaissances et la compréhension. Les résultats d'apprentissage ne doivent pas être traités de façon isolée mais plutôt vu comme un tout. Ils décrivent les éléments du rendement qui démontrent qu'un apprentissage significatif a été réalisé par les diplômés du programme, et vérifié.

Les normes assurent des résultats comparables pour les diplômés d'un programme, tout en permettant aux collèges de prendre des décisions sur l'organisation et les modes de prestation du programme.

## Les résultats d'apprentissage

Les **résultats d'apprentissage** représentent les connaissances, les aptitudes et les attitudes que l'apprenant doit démontrer pour avoir droit au diplôme.

Les **éléments de performance** rattachés aux résultats d'apprentissage définissent et précisent le niveau de performance nécessaire à l'atteinte du résultat d'apprentissage. Ils représentent les étapes à franchir en relation avec les résultats d'apprentissage. La performance des apprenants doit être évaluée en fonction des résultats d'apprentissage et non des éléments de performance.

## L'élaboration des normes de programmes

Le gouvernement de l'Ontario a décrété que tous les programmes d'études collégiales postsecondaires devraient, en plus des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle, viser un ensemble plus large des résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité. Cette combinaison devrait assurer que les diplômés possèdent les aptitudes requises pour réussir leur vie professionnelle et personnelle.

L'élaboration des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle repose sur un vaste processus de consultation auquel participent des personnes et organismes du domaine: employeurs, associations professionnelles, diplômés, apprenants, personnel scolaire et cadre, représentants de divers établissements, etc. Suivant un consensus des intervenants, les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle représentent le plus haut degré d'apprentissage et de performance que les diplômés doivent atteindre dans le cadre du programme.

## La mise à jour du cahier des normes

Afin que ces normes reflètent convenablement les besoins des étudiants et du marché du travail de la province de l'Ontario, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités effectuera périodiquement la révision de la pertinence des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle. Pour vous assurer que cette version du cahier des normes est la plus récente, veuillez communiquer avec le ministère de la Formation et des Collèges et Universités à l'adresse indiquée au début de ce document.

## La spécificité francophone

Les normes d'un programme offert en langue française peuvent différer des normes d'un programme offert en langue anglaise.

De façon générale, les normes d'un programme de langue française sont sensiblement similaires à celles d'un programme offert en anglais. Par contre, la révision des normes des programmes offerts en français a, dans certains cas, entraîné une adaptation visant une réponse plus conforme aux besoins des francophones. La reconnaissance de la spécificité et des besoins de la communauté francophone a exigé l'ajout de deux résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité, l'un dans le domaine des communications et l'autre dans le domaine des relations interpersonnelles.

En ce qui concerne les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle, ils font l'objet d'une révision et d'une adaptation effectuées par un groupe d'experts pour chacun des programmes postsecondaires.

## II. Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

*Les diplômés du programme postsecondaire Techniques de réadaptation et de justice pénale doivent démontrer qu'ils ont atteint en matière de formation professionnelle les neuf résultats d'apprentissage sous mentionnés ainsi que les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité et les exigences de la formation générale.*

### Le préambule

Les programmes Techniques de réadaptation et de justice pénale des collèges communautaires de l'Ontario entendent dispenser aux apprenants une formation de la plus grande qualité afin de les préparer à une carrière dans le domaine de l'intervention en justice pénale et en réadaptation. Ces carrières peuvent être offertes dans les établissements pour adolescents, les établissements correctionnels fédéraux et provinciaux, les organismes de justice pénale ainsi que les organismes, programmes et services communautaires. Les résultats d'apprentissage reflètent l'ampleur de la formation essentielle aux diplômés afin qu'ils puissent occuper un poste de premier niveau dans une vaste gamme de milieux.

En raison de la nature de ces milieux et de la diversité de la clientèle, la main-d'oeuvre doit être hautement qualifiée, capable d'intervenir de façon efficace, en ayant recours à des pratiques gagnantes, dans le but d'assurer la protection du public ainsi que la sécurité de la collectivité, du personnel et des clients. Il est fortement recommandé qu'un stage en milieu de travail soit prévu dans le cadre de la préparation des apprenants au travail dans le domaine de l'intervention en justice pénale et en réadaptation.

Certains employeurs pourraient exiger une formation supplémentaire ou des vérifications comme conditions préalables à l'embauche de personnes diplômées désirant travailler dans le domaine de la réadaptation et de l'intervention en justice pénale.

## La liste des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle Techniques de réadaptation et de justice pénale

*Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

- 1. exercer son métier conformément à la pratique et à la déontologie professionnelles, dans le respect de soi, d'autrui et des lois et règlements pertinents;**
- 2. utiliser toutes les techniques de sécurité pertinentes afin d'assurer la protection du public ainsi que la sécurité du personnel et des clients dans les milieux institutionnel, résidentiel et communautaire;**
- 3. intervenir auprès des clients, individuellement et en groupe, en vue d'aborder et de gérer des problèmes et de favoriser un changement positif de comportement;**
- 4. observer, surveiller, analyser et évaluer le comportement des clients avec précision, en prendre note et réagir de façon appropriée, conformément aux exigences organisationnelles et légales;**
- 5. aider à prévenir et à résoudre les situations de conflit, de crise et d'urgence en ayant recours à des méthodes conformes aux exigences organisationnelles et légales;**
- 6. établir et maintenir des relations constructives avec les clients, le personnel, divers professionnels et la communauté;**
- 7. participer à la planification, à la mise en oeuvre et à l'évaluation des programmes en vue de répondre aux besoins des clients ainsi que des membres du personnel et de l'administration au sein d'une organisation;**
- 8. mettre en pratique les notions de sciences sociales dans ses rapports avec les clients, les membres du personnel, les divers professionnels et le public;**
- 9. exercer un rôle de leadership dans la promotion et la défense des intérêts et des besoins des clients et intervenants francophones.**

*Note :* Les résultats d'apprentissage ont été numérotés à titre de référence, et la numérotation n'indique pas un ordre de priorité ou une pondération en fonction de l'importance.

## Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

1. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

**exercer son métier conformément à la pratique et à la déontologie professionnelles, dans le respect de soi, d'autrui et des lois et règlements pertinents.**

### **Éléments de performance :**

- communiquer efficacement et de façon opportune, oralement, par écrit, par voie électronique ou sous toute autre forme, avec les clients, leur famille, les victimes, le personnel, les organismes, agences ou ressources communautaires et le public, en tenant compte des limites imposées par la confidentialité et conformément aux exigences organisationnelles et légales;
- assurer la confidentialité des renseignements conformément aux exigences de la loi, des politiques organisationnelles et de la déontologie;
- agir d'une manière qui dénote le respect des droits des clients, conformément aux lois et aux politiques;
- reconnaître les limites et fixer des paramètres appropriés dans les rapports entre les clients et le personnel;
- traiter les clients et les collègues de travail avec respect, dignité et intégrité, et agir conformément aux politiques et règlements de l'organisme ainsi qu'aux lois concernant les droits de la personne, l'équité en matière d'emploi, le harcèlement au travail et la discrimination;
- solliciter des observations sur son propre rendement et les utiliser pour s'auto-évaluer;
- avoir recours à des méthodes constructives afin de reconnaître et gérer le stress personnel, qu'elle qu'en soit la forme (p. ex., physique, mental, émotionnel);
- respecter les politiques, procédures et codes de déontologie en vigueur dans les milieux institutionnel, résidentiel et communautaire;
- constituer un modèle de comportement adéquat pour les clients;
- favoriser le respect de l'éthique professionnelle ainsi qu'un environnement de travail positif sans harcèlement ni discrimination;
- tenir compte de l'utilisation ultérieure que l'on fera des documents écrits lors de la rédaction de rapports ou de la consignation de renseignements dans le cahier de bord;
- résister aux influences et pressions qui vont à l'encontre des valeurs organisationnelles.

2. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

**utiliser toutes les techniques de sécurité pertinentes afin d'assurer la protection du public ainsi que la sécurité du personnel et des clients dans les milieux institutionnel, résidentiel et communautaire.**

**Éléments de performance :**

- effectuer les tâches liées à la sécurité conformément aux lois, politiques et pratiques en vigueur dans l'organisation;
- prendre des précautions personnelles et mettre en oeuvre les politiques organisationnelles en matière de santé et de sécurité, conformément aux normes de santé et de sécurité au travail;
- aider au contrôle, à la supervision et à la mise à jour du registre relativement à l'utilisation, l'entreposage et la distribution des médicaments;
- remplir les documents appropriés relatifs aux visiteurs et surveiller les comportements dans les aires de visite;
- recueillir, documenter et signaler toutes les preuves relatives aux incidents graves et aux manquements à la sécurité, de façon opportune et conformément aux politiques et procédures organisationnelles;
- appliquer les principes de la sécurité dynamique en utilisant les mesures les moins restrictives qui soient afin de maintenir un environnement sûr et sécuritaire dans les milieux institutionnel, résidentiel et communautaire;
- faire appel aux techniques de gestion du comportement dans diverses situations, conformément aux politiques et méthodes organisationnelles du milieu institutionnel, résidentiel ou communautaire;
- appliquer sa connaissance des rôles principaux, des fonctions et des responsabilités juridiques du personnel de première ligne et de supervision concernant la sécurité en milieux communautaire et institutionnel;
- reconnaître l'utilisation possible de logiciels pour documenter les activités du client;
- vérifier le bon fonctionnement physique de l'organisation afin d'assurer la protection du public ainsi que la sécurité du personnel et des clients;
- reconnaître les défis qu'un horaire 24 heures sur 24, sept jours sur sept représente pour la sécurité.

3. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

**intervenir auprès des clients, individuellement et en groupe, en vue d'aborder et de gérer des problèmes et de favoriser un changement positif de comportement.**

**Éléments de performance :**

- établir et maintenir des liens efficaces et professionnels avec les clients;
- appliquer des techniques d'entrevue efficaces en vue d'obtenir des renseignements utiles et pertinents;
- favoriser un climat propice à la communication;
- se montrer respectueux envers les clients en faisant de l'écoute active et en leur offrant un appui et une orientation continus;
- élaborer un plan d'intervention en accord avec le client;
- faciliter les interactions constructives au sein d'un groupe;
- encadrer le comportement du client en établissant des paramètres, en ayant recours à des techniques de renforcement, en décelant et en réorientant les comportements inappropriés, et en prenant des mesures disciplinaires, s'il y a lieu;
- faire appel aux ressources communautaires et de justice pénale appropriées aux besoins du client;
- appliquer diverses techniques d'intervention de façon à respecter la culture, les droits et le mode de vie du client;
- s'affirmer et faire preuve de transparence et d'empathie dans ses interactions avec les clients;
- enseigner les rudiments de l'autonomie personnelle aux clients;
- tenir compte de la diversité de la clientèle (notamment, l'appartenance ethnique, la langue, l'âge, le genre, l'orientation sexuelle, la capacité physique et l'aptitude mentale) dans l'application de la connaissance des lois, des politiques, des méthodes et des interventions;
- tenir compte de la portée des éléments organisationnels et structurels du système judiciaire sur le client;
- mettre en pratique sa connaissance du processus d'intervention en matière de la gestion des cas, des techniques d'intervention ainsi que des rôles et responsabilités des intervenants;
- établir les paramètres appropriés lors des interactions avec le client.

4. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

**observer, surveiller, analyser et évaluer le comportement des clients avec précision, en prendre note et réagir de façon appropriée, conformément aux exigences organisationnelles et légales.**

**Éléments de performance :**

- identifier les comportements des clients (p. ex., santé mentale, toxicomanie, troubles d'apprentissage) nécessitant une intervention, quelle qu'elle soit, et intervenir de façon appropriée;
- observer et interpréter correctement les interactions des clients dans divers milieux (p. ex., institutionnel, résidentiel et communautaire);
- analyser et évaluer l'information provenant de diverses sources (p. ex., agents de police, de probation et de libération conditionnelle, travailleurs communautaires, observations personnelles) et intervenir de façon appropriée;
- rendre compte du comportement des clients, oralement, par écrit et par voie électronique, de manière précise et dans des délais conformes aux exigences légales et organisationnelles (p. ex., ordonnance de probation, rapport d'incident grave, journal de bord);
- agir conformément aux lois, politiques et méthodes pertinentes;
- reconnaître les effets des médicaments et des stupéfiants sur le comportement des clients et intervenir de façon appropriée.

5. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

**aider à prévenir et à résoudre les situations de conflit, de crise et d'urgence en ayant recours à des méthodes conformes aux exigences organisationnelles et légales.**

**Éléments de performance :**

- reconnaître les comportements qui peuvent mener à des situations de conflit, de crise et d'urgence;
- appliquer des méthodes appropriées de sécurité, de gestion du comportement, de résolution de conflit, d'intervention d'urgence, d'intervention dans les cas de comportement suicidaire, tout en tenant compte de la diversité des clients, en vue de prévenir, de contenir, de maîtriser ou de désamorcer une crise;
- demander l'aide du personnel autorisé, s'il y a lieu;
- appliquer les techniques de réanimation cardio-respiratoire (RCR) et de premiers soins, s'il y a lieu;
- avoir recours à des soutiens qui tiennent compte de la diversité des clients et du personnel (p. ex., mesures d'intervention en cas d'incident grave pour le personnel / les clients, séances de breffage et de débreffage);
- prendre conscience de l'importance de la certification en gestion / désamorçage des comportements agressifs (p. ex., formation en matière de compréhension et de gestion des comportements agressifs, formation en prévention et gestion des comportements agressifs, formation pour la prévention et l'intervention en cas de conflit, de crise et d'urgence);
- reconnaître les circonstances et événements pouvant mener à une situation de conflit, de crise et d'urgence et agir en conséquence;
- documenter les circonstances entourant une situation de conflit, de crise et d'urgence de façon appropriée (p. ex., journal de bord, rapport d'incident);
- participer à la planification des mesures d'urgence.

6. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

**établir et maintenir des relations constructives avec les clients, le personnel, divers professionnels et la communauté.**

**Éléments de performance :**

- communiquer efficacement et de façon opportune, oralement, par écrit, par voie électronique ou sous toute autre forme, avec les clients, leur famille, les victimes, le personnel, les organismes, agences ou ressources communautaires et le public, en tenant compte des limites imposées par la confidentialité et conformément aux exigences organisationnelles et légales;
- travailler efficacement au sein d'une équipe multidisciplinaire;
- interagir avec les clients et les collègues en respectant la diversité culturelle et ethnique ainsi que le mode de vie de la collectivité;
- tenir compte de l'impact de diverses sous-cultures lors des interactions avec le personnel et les clients;
- établir et maintenir une ligne de communication qui respecte la hiérarchie organisationnelle et favoriser des interactions constructives entre les clients et les membres de leur famille;
- reconnaître les zones de responsabilités au sein de l'organisation;
- appliquer ses connaissances fondamentales des droits et responsabilités d'un employé dans un milieu syndiqué et non syndiqué.

7. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

**participer à la planification, à la mise en oeuvre et à l'évaluation des programmes en vue de répondre aux besoins des clients ainsi que des membres du personnel et de l'administration au sein d'une organisation.**

**Éléments de performance :**

- contribuer à la définition des besoins personnels et collectifs en matière de programmes;
- collaborer avec les membres du personnel et d'autres professionnels afin d'établir les objectifs des programmes;
- assumer son rôle dans la mise en oeuvre des programmes autorisés;
- participer à l'identification des critères d'évaluation des programmes;
- collaborer à l'identification et à la mobilisation des ressources nécessaires pour les programmes (p. ex., ressources et services communautaires);
- soumettre des rétroactions et prendre en considération l'ensemble des rétroactions soumise en vue de contribuer à l'amélioration des programmes, que ce soit au plan de la conception ou du mode de prestation;
- conserver toute documentation sur l'efficacité des programmes pour consultation future.

8. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

**mettre en pratique les notions de sciences sociales dans ses rapports avec les clients, les membres du personnel, les divers professionnels et le public.**

**Éléments de performance :**

- appliquer les principes fondamentaux en matière de psychologie conformément à la mission, aux valeurs, politiques et procédures organisationnelles, en tenant compte des pratiques gagnantes reconnues;
- appliquer les principes fondamentaux en matière de sociologie conformément à la mission, aux valeurs, politiques et procédures organisationnelles, en tenant compte des pratiques gagnantes reconnues;
- appliquer les principes fondamentaux en matière de criminologie conformément à la mission, aux valeurs, politiques et procédures organisationnelles, en tenant compte des pratiques gagnantes reconnues;
- appliquer ses connaissances des aspects pertinents de l’histoire, de la philosophie et de divers modèles de sanction, de détention, de réhabilitation et de réinsertion sociale au Canada;
- appliquer ses connaissances en victimologie aux nouvelles approches en matière de justice réparatrice.

9. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

**exercer un rôle de leadership dans la promotion et la défense des intérêts et des besoins des clients et intervenants francophones.**

**Éléments de performance :**

- transiger avec les réalités et difficultés reliées au fait d'être un client ou un intervenant francophone;
- assurer le respect des droits de la clientèle francophone selon les lois, les règlements et les politiques organisationnelles;
- agir en tant que personne-ressource dans l'élaboration, la mise en oeuvre et l'évaluation des programmes et services destinés aux Francophones;
- faire appel aux ressources susceptibles de répondre aux besoins culturels et linguistiques des Francophones.

### III. Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité

*Tous les diplômés du programme Techniques de réadaptation et de justice pénale doivent démontrer qu'ils ont atteint les treize résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité sous mentionnés, ceux liés à la formation professionnelle ainsi que les exigences de la formation générale.*

#### Contexte

Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité désignent les connaissances, habiletés et attitudes qui, sans égard au programme d'études ou à la discipline d'un apprenant, sont cruciales à la réussite professionnelle et personnelle ainsi qu'à l'apprentissage continu<sup>1</sup>.

L'atteinte de ces résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité par les apprenants ainsi que par les diplômés des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario repose sur trois hypothèses fondamentales :

- ces résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité sont importants pour que chaque adulte puisse réussir dans la société d'aujourd'hui.
- nos collèges sont bien outillés et bien positionnés pour préparer les diplômés à atteindre ces résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité.
- ces résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité sont essentiels pour toutes les personnes titulaires d'un certificat ou diplômées qui obtiennent un Certificat d'études collégiales de l'Ontario, un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario ou un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario de niveau avancé, qu'elles désirent poursuivre leurs études ou intégrer le marché du travail.

#### Domaines des résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité

Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité se rapportent aux six domaines essentiels suivants :

---

<sup>1</sup> À noter que le *Conference Board of Canada* a traduit *Essential Employability Skills* par "compétences relatives à l'employabilité". Toutefois, afin d'éviter de semer la confusion et pour demeurer fidèle au modèle pédagogique adopté par le MFCU, le réseau des collèges francophones de l'Ontario retient le titre "résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité".

- la communication
- les mathématiques
- la pensée critique et la résolution de problèmes
- la gestion de l'information
- les relations interpersonnelles
- la gestion personnelle

## Application / Mise en oeuvre

Pour chacun des six domaines, il y a des domaines précis ainsi que des résultats d'apprentissage. Le tableau qui suit illustre la relation entre les domaines, les domaines précis et les résultats d'apprentissage que doivent atteindre les personnes diplômées de tous les programmes d'études postsecondaires menant à l'obtention d'un des titres de compétence susmentionnés.

Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité peuvent être intégrés dans les cours de formation professionnelle ou de formation générale ou encore faire l'objet de cours distincts. Tous les diplômés ayant un des titres de compétence susmentionnés doivent démontrer de façon fiable l'atteinte de chacun des résultats d'apprentissage.

<b>DOMAINES</b>	<b>DOMAINES PRÉCIS : les diplômés doivent démontrer leur capacité :</b>	<b>RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE : Le diplômé a démontré de façon fiable sa capacité à :</b>
COMMUNICATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lecture</li> <li>• Écriture</li> <li>• Communication orale</li> <li>• Écoute</li> <li>• Présentation de l'information</li> <li>• Interprétation visuelle de documents</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. communiquer d'une façon claire, concise et correcte, sous la forme écrite, orale et visuelle, en fonction des besoins de l'auditoire;</li> <li>2. répondre aux messages écrits, oraux et visuels de façon à assurer une communication efficace;</li> <li>3. communiquer oralement et par écrit en anglais;</li> </ol>
MATHÉMATIQUES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compréhension et application de concepts et raisonnement mathématiques</li> <li>• Analyse et utilisation de données numériques</li> <li>• Conceptualisation</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>4. exécuter des opérations mathématiques avec précision;</li> </ol>

<b>DOMAINES</b>	<b>DOMAINES PRÉCIS : les diplômés doivent démontrer leur capacité :</b>	<b>RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE : Le diplômé a démontré de façon fiable sa capacité à :</b>
PENSÉE CRITIQUE ET RÉSOLUTION DE PROBLÈMES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Interprétation</li> <li>• Analyse</li> <li>• Évaluation</li> <li>• Inférence</li> <li>• Explication</li> <li>• Autorégulation</li> <li>• Pensée créative et innovatrice</li> </ul>	5. appliquer une approche systématique de résolution de problèmes; 6. utiliser une variété de stratégies pour prévoir et résoudre des problèmes;
GESTION DE L'INFORMATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cueillette et gestion de l'information</li> <li>• Choix et utilisation de la technologie et des outils appropriés pour exécuter une tâche ou un projet</li> <li>• Culture informatique</li> <li>• Recherche sur Internet</li> </ul>	7. localiser, sélectionner, organiser et documenter l'information au moyen de la technologie et des systèmes informatiques appropriés; 8. analyser, évaluer et utiliser l'information pertinente provenant de sources diverses;
RELATIONS INTERPERSONNELLES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travail en équipe</li> <li>• Gestion des relations interpersonnelles</li> <li>• Résolution de conflits</li> <li>• Leadership</li> <li>• Réseautage</li> </ul>	9. respecter les diverses opinions, valeurs et croyances, ainsi que la contribution des autres membres du groupe; 10. interagir avec les autres membres d'un groupe ou d'une équipe de façon à favoriser de bonnes relations de travail et l'atteinte d'objectifs; 11. affirmer en tant que Francophone ses droits et sa spécificité culturelle et linguistique;
GESTION PERSONNELLE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion de soi</li> <li>• Gestion du changement avec souplesse et adaptabilité</li> <li>• Réflexion critique</li> <li>• Sens des responsabilités</li> </ul>	12. gérer son temps et diverses autres ressources pour réaliser des projets; 13. assumer la responsabilité de ses actes et de ses décisions.

## IV. La formation générale

*Tous les diplômés du programme Techniques de réadaptation et de justice pénale doivent démontrer de façon fiable qu'ils ont atteint les exigences relatives à la formation générale ainsi que celles des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle et relatifs à l'employabilité.*

### Exigences

Les exigences en matière de formation générale dans les programmes d'études sont précisées dans le Cadre de classification des titres de compétence de la Directive exécutoire du Ministère (annexe A du Cadre d'élaboration des programmes d'études : directive exécutoire du ministère).

Bien que l'intégration de la formation générale soit déterminée localement pour les programmes d'études menant à un certificat ou à un Certificat d'études collégiales de l'Ontario, il est recommandé que les personnes titulaires du Certificat d'études collégiales de l'Ontario aient réalisé des apprentissages dans un cadre général en dehors de leur domaine d'études professionnelles.

Par ailleurs, les diplômés des programmes d'études menant à un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario, y compris le Diplôme d'études collégiales de l'Ontario de niveau avancé, doivent avoir réalisé des apprentissages leur permettant d'apprécier au moins une autre discipline en dehors de leur domaine d'études professionnelles et d'élargir leur compréhension de la société et de la culture au sein desquelles elles vivent et travaillent. À cet effet, les diplômés auront généralement suivi de 3 à 5 cours distincts, spécifiquement élaborés à l'extérieur de leur domaine d'apprentissage professionnel.

Cette formation sera normalement offerte par le biais de cours obligatoires et au choix.

### But

La formation générale dans le réseau des collèges de l'Ontario a pour but de favoriser le développement de citoyens sensibilisés à la diversité, à la complexité et à la richesse de l'expérience humaine, ce qui leur permet de comprendre leur milieu et, par conséquent, de contribuer de manière réfléchie, créative et positive à la société dans laquelle ils vivent et travaillent.

La formation générale renforce les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité des apprenants, telles que la pensée analytique, la résolution de problèmes et la communication dans un contexte d'exploration de divers thèmes.

## Thèmes

Les cinq thèmes suivants seront utilisés afin de fournir aux collèges des lignes directrices dans l'élaboration, la détermination et l'offre de cours de formation générale dans l'atteinte des exigences de la formation générale.

Vous trouverez ci-joint la raison d'être de chacun de ces thèmes tout en proposant également des sujets plus précis qui pourraient être explorés dans le cadre de chaque thème. Ces suggestions ne sont ni prescriptives, ni exhaustives. Elles servent à orienter la nature et la portée d'un contenu jugé conforme aux grands buts de la formation générale.

### **1. Les arts dans la société+**

#### *Raison d'être :*

La capacité d'une personne à reconnaître et à évaluer les réalisations créatives et artistiques est utile dans bien des aspects de sa vie. L'expression artistique étant une activité fondamentalement humaine qui témoigne de l'évolution culturelle plus globale, son étude accentuera la conscience culturelle et la conscience de soi de l'apprenant.

#### *Contenu possible :*

Les cours dans ce domaine devraient permettre aux apprenants de comprendre l'importance des arts visuels et créatifs dans l'activité humaine, les perceptions que se font l'artiste et l'écrivain du monde qui les entoure ainsi que les moyens par lesquels ces perceptions sont traduites en langage artistique et littéraire. De plus, ils devraient permettre aux apprenants d'apprécier les valeurs esthétiques servant à examiner des œuvres d'art et, peut-être même, d'avoir recours à un médium artistique pour exprimer leurs propres perceptions.

### **2. Le citoyen**

#### *Raison d'être :*

Pour que les êtres humains vivent de manière responsable et réalisent leur plein potentiel en tant qu'individus et citoyens, ils doivent comprendre l'importance des relations humaines qui sous-tendent les diverses interactions au sein de la société. Les personnes informées comprendront le sens de la vie en société de différentes collectivités sur les plans local, national et mondial; elles seront sensibilisées aux enjeux internationaux et à leurs effets sur le Canada, ainsi qu'à la place qu'occupe le Canada sur le grand échiquier mondial.

*Contenu possible :*

Les cours dans ce domaine devraient permettre aux apprenants de comprendre le sens des libertés, des droits et de la participation à la vie communautaire et publique. Ils devraient, en plus, leur inculquer des connaissances pratiques sur la structure et les fonctions des différents paliers de gouvernement (municipal, provincial et fédéral) au Canada et dans un contexte international. Ils pourraient également permettre aux apprenants de comprendre d'un point de vue historique les grandes questions politiques et leurs incidences sur les différents paliers de gouvernement au Canada.

### **3. Le social et le culturel**

*Raison d'être :*

La connaissance des modèles et des événements historiques permet à une personne de prendre conscience de la place qu'elle occupe dans la culture et la société contemporaines. En plus de cette prise de conscience, les apprenants seront sensibilisés aux grands courants de leur culture et des autres cultures dans le temps; ils pourront ainsi faire le lien entre leurs antécédents personnels et la culture plus globale.

*Contenu possible :*

Les cours dans ce domaine traitent de grands thèmes sociaux et culturels. Ils peuvent également mettre en relief la nature et la validité des données historiques ainsi que les diverses interprétations historiques des événements. Les cours permettront aux apprenants de saisir la portée des caractéristiques culturelles, sociales, ethniques et linguistiques.

### **4. Croissance personnelle**

*Raison d'être :*

Les personnes informées ont la capacité de se comprendre et de s'épanouir tout au long de leur vie sur divers plans. Elles sont conscientes de l'importance d'être des personnes à part entière sur les plans intellectuel, physique, affectif, social, spirituel et professionnel.

*Contenu possible :*

Les cours dans ce domaine portent principalement sur la compréhension de l'être humain, de son développement, de sa situation, de ses relations avec les autres, de sa place dans l'environnement et l'univers, de ses réalisations et de ses problèmes, de son sens et de son but dans la vie. Ils permettent également aux apprenants d'étudier les comportements sociaux institutionnalisés d'une manière systématique. Les cours répondant à cette exigence peuvent être orientés vers l'étude de l'être humain dans une variété de contextes.

## 5. La science et la technologie

### *Raison d'être :*

La matière et l'énergie sont des concepts universels en sciences et indispensables à la compréhension des interactions qui ont cours dans les systèmes vivants ou non de notre univers. Ce domaine d'études permet de comprendre le comportement de la matière, jetant ainsi les bases à des études scientifiques plus poussées et à une compréhension plus globale de phénomènes naturels.

De même, les différentes applications et l'évolution de la technologie ont un effet de plus en plus grand sur tous les aspects de l'activité humaine et ont de multiples répercussions sociales, économiques et philosophiques. Par exemple, le traitement rapide de données informatiques suppose une interaction entre la technologie et l'esprit humain qui est unique dans l'histoire de l'humanité. Ce phénomène ainsi que les percées technologiques ont des effets importants sur notre façon de faire face à de nombreuses questions complexes de notre société.

### *Contenu possible :*

Les cours dans ce domaine devraient mettre l'accent sur l'enquête scientifique et aborder les aspects fondamentaux de la science plutôt que les aspects appliqués. Il peut s'agir de cours de base traditionnels dans des disciplines comme la biologie, la chimie, la physique, l'astronomie, la géologie ou l'agriculture. En outre, des cours visant à faire comprendre le rôle et les fonctions des ordinateurs (p. ex., gestion des données et traitement de l'information) et de technologies connexes devraient être offerts de manière non appliquée afin de permettre aux apprenants d'explorer la portée de ces concepts et de ces pratiques dans leur vie.